

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 8 janvier 2014 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Michel Auger	Représentant	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Éric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Michel Plourde	Directeur adjoint du Service Forêt.

001-01-2014 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2013. (cr)
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Rencontres :
  - 6.1 Avec les représentants de Desjardins – Fermeture de trois points de services.
  - 6.2 Avec les représentants du MRN – Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier.
7. Correspondance. (cd-1)
8. CLD Abitibi :
9. Administration :
  - 9.1 Projet de la direction générale. (cd-2)
  - 9.2 ClicSÉQUR – nomination du représentant et du responsable des services électroniques.
10. Service d'Aménagement :
11. Municipalités :
12. TNO :
13. Sécurité Incendie :
  - 13.1 Modification à la résolution #078-06-2013 Schéma de couverture de risque en sécurité incendie Application du chapitre « Bâtiment » du Code de Sécurité.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
  - 16.1 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (demande d'appui) :
    - 16.1.1 Améliorer le protocole du service postal canadien.
    - 16.1.2 L'examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles.
  - 16.2 Séance d'information aux élus et fonctionnaires municipaux. (date).
  - 16.3 Élections au Conseil d'Administration de la FQM – Région administrative 08.
  - 16.4 Félicitations à M. Jean-Maurice Matte, président de la Conférence régionale des Élus.
  - 16.5 Finales régionales centralisées des Jeux du Québec.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
  - 17.1 Service incendie – Réservoir d'eau
  - 17.2 Changement éco-responsable des régions
  - 17.3 Circuits VTT
  - 17.4 Réseau des gîtes et hébergement
18. Information :
  - 18.1 Communiqué de la MMQ – Nouvelle grille de tarification (cd-3).
19. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 DÉCEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2013.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

### **RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE DESJARDINS – FERMETURE DE TROIS POINTS DE SERVICES :**

Sont présents pour Desjardins, les représentants suivants :

- Monsieur Roch Ouellet, président;
- Monsieur Gilles Gaudet, directeur général.

Les représentants de la Caisse Desjardins d'Amos expliquent aux élus, les motifs ayant mené à la fermeture des points de services de St-Félix-de-Dalquier, de St-Mathieu-d'Harricana et de St-Dominique-du-Rosaire le 31 décembre 2013. Une diminution de 30 à 40 % de la clientèle au service comptoir constitue une des causes de ces fermetures.

Les représentants de Desjardins s'engagent à rencontrer à nouveau les municipalités de façon individuelle pour discuter de différentes alternatives, et celles-ci sont invitées à faire parvenir une lettre d'intention à la Caisse afin de démontrer leur intérêt à concrétiser un projet structurant pour la communauté.

### **RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MRN – DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER**

Est présent pour le ministère des Ressources Naturelles :

- Monsieur Andrew Wake, conseiller en ressources naturelles et territoire.

Monsieur Andrew Wake présente le projet de délégation de gestion de certains baux fonciers et de l'exploitation du sable et gravier vers les MRC. Trois MRC de la région ont accepté la délégation au moment actuel. Il semble qu'il y ait un intérêt à la délégation mais les maires expriment leur désir de mieux la comprendre au préalable. Ils souhaitent donc qu'une rencontre à ce sujet soit planifiée avec Monsieur Wake en février afin d'analyser les scénarios préparés par la MRC et approfondir le sujet, plus particulièrement concernant la restauration des sites de gravière et les budgets alloués à cette fin. D'autre part, un point est soulevé quant aux intentions du ministère sur la formation qui pourrait être offerte par le MRN au moment de la délégation afin de mieux assurer la transition de ce dossier.

### **CORRESPONDANCE :**

#### **CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :**

#### **Défi Santé 5/30 Équilibre :**

Invitation à participer au Défi Santé 5/30 Équilibre - Volet Municipalités et familles.

#### **ATCRQ :**

Pour 2014, dans le cadre du financement du transport collectif, les MRC sont assurées d'un support financier minimalement identique au programme de 2013 dans le cadre du volet 1, soit un plafond de 100 000 \$.

#### **Accusé réception**

2013-12-19	M. Sylvain Gaudreault, ministre, MAMROT	Résolution #164-12-2013 - Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités
------------	---	--

## **CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :**

### **MRC de la Vallée-de-l'Or :**

Par sa résolution numéro 381-12-13 la MRC de la Vallée-de-l'Or demande à la Conférence Régionale des Élus que soient délégués aux MRC et ville-MRC de la région et/ou à la Table des Préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, les pouvoirs et responsabilités nécessaires pour la poursuite de la gestion et de l'opération des tables GIRT.

#### 003-01-2014 **TABLE GIRT – POURSUITE DU MANDAT PAR LES MRC ET VILLE-MRC DE LA RÉGION :**

**ATTENDU QUE** depuis l'établissement des Tables de Gestion intégrée des Ressources du Territoire (TLGIRT), les MRC et ville-MRC de la région ont démontré qu'elles ont la compétence afin de diriger et d'animer ces tables;

**ATTENDU QUE** le vécu et les expériences de chacune des tables GIRT de la région de l'Abitibi-Témiscamingue se révèlent positifs et qu'elles ont réussi à produire les livrables demandés, et ce, d'une façon spécifique à chacun de leur territoire;

**ATTENDU QUE** la Conférence régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue a le pouvoir de déléguer aux MRC et ville-MRC le mandat de gérer les tables GIRT, et ce, en accordant les budgets nécessaires à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Monsieur Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Monsieur Éric Comeau et unanimement résolu d'adresser une demande à la Conférence régionale des Élus pour que soient délégués aux MRC et ville-MRC de la région et/ou à la Table des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, les pouvoirs et responsabilités nécessaires pour la poursuite de la gestion et de l'opération des tables GIRT, sous réserve d'une entente de financement avec le ministère des Ressources naturelles.

ADOPTÉE

### **PROJET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

Le directeur général, Monsieur Alain Halley, présente sous forme de rapport, le mandat qui lui a été confié par le conseil d'administration à son entrée en fonction et informe les maires sur les actions qui ont été entreprises depuis son arrivée tout en évoquant sa vision de la structure de la MRC à terme. L'organigramme a été mis à jour et les descriptions de tâches des deux nouvelles ressources nouvellement embauchées, soit la directrice générale adjointe et la directrice Finances et Administration ont été légèrement modifiées.

#### 004-01-2014 **CLICSÉQR – NOMINATION DU REPRÉSENTANT ET DU RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

**QUE** monsieur Alain Halley, directeur général (ci –après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la MRC d'Abitibi, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR;

**QUE** madame Danielle Hamel, directrice Finances et Administration soit nommée responsable des services électroniques auprès de clicSÉQR.

Adoptée

#### 005-01-2014 **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE APPLICATION DU CHAPITRE BÂTIMENT DU CODE DE SÉCURITÉ :**

**ATTENDU** que le 18 mars 2013, le chapitre Bâtiment du Code de Sécurité (CBCS) est entré en vigueur pour les bâtiments assujettis à la réglementation de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ);

**ATTENDU** que ce chapitre vise à responsabiliser les propriétaires dans le but d'améliorer la sécurité dans les bâtiments;

**ATTENDU** que le Code de Sécurité est le fruit d'une importante consultation entre les municipalités et la Régie du Bâtiment du Québec et qu'il sert maintenant de norme de référence pour la réglementation municipale;

**ATTENDU** que ce Code de Sécurité permet aux municipalités, à leur Service de Sécurité Incendie et à la Régie du Bâtiment du Québec d'instaurer une approche de collaboration et de cohabitation en matière de sécurité incendie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'exclure les sections II et VI de l'application du chapitre Bâtiment du Code de Sécurité (CBSC) sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'appliquer, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le chapitre Bâtiment du Code de Sécurité (CBSC) sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi à l'exception des sections II et VI;

La présente résolution abroge et remplace la résolution no 078-06-2013.

ADOPTÉE

**SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES (DEMANDE D'APPUI) - AMÉLIORER LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN.**

Ce sujet reporté à une assemblée ultérieure.

**SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES (DEMANDE D'APPUI) - L'EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN DEVRAIT PORTER SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET NON PAS SUR DES COMPRESSIONS ADDITIONNELLES.**

Ce sujet reporté à une assemblée ultérieure.

**SÉANCE D'INFORMATION AUX ÉLUS DE LA MRC D'ABITIBI :**

Une demande de disponibilité sera transmise par courriel aux maires et DG des municipalités pour tenir une séance d'information à l'intention de tous les élus et fonctionnaires des municipalités de la MRC d'Abitibi.

**ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :**

Monsieur Jacques Riopel, préfet de la MRC d'Abitibi, rappel aux maires qu'il a déposé sa candidature au poste d'administrateur de la Fédération Québécoise des Municipalités. Il les invite à exercer leur droit de vote et demande leur appui dans sa démarche au plus tard le 15 janvier prochain.

006-01-2014 **FÉLICITATIONS À MONSIEUR JEAN-MAURICE MATTE, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, et unanimement résolu d'adresser des félicitations à Monsieur Jean-Maurice Matte pour sa récente élection à titre de président de la Conférence régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

007-01-2014 **FINALES RÉGIONALES CENTRALISÉES DES JEUX DU QUÉBEC :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, et unanimement résolu d'accepter la proposition de calendrier pour la tenue des Finales régionales centralisées des Jeux du Québec suivante :

- Hiver 2015 : MRC Vallée de l'Or
- Hiver 2016 : MRC Témiscamingue
- Hiver 2017 : MRC Abitibi-Ouest
- Hiver 2018 : MRC Rouyn-Noranda
- Hiver 2019 : MRC Abitibi

ADOPTÉE

**SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

**SERVICE INCENDIE – RÉSERVOIR D'EAU :**

Le maire de Ste-Gertrude-Manneville informe les maires d'une problématique concernant les réservoirs d'eau enfoui destinés aux services des brigades incendie dans les municipalités. Un feu est survenu dans sa municipalité dernièrement et la brigade incendie n'a pas pu se servir du réservoir puisque l'eau était gelée à l'intérieur. Il souhaite informer les autres municipalités de cette situation qui pourrait les affecter elles aussi et demande la collaboration de la MRC pour palier à cette situation. Le DG informe les maires qu'il est de la responsabilité de chacune des municipalités d'entretenir et de maintenir en état de fonctionner, les équipements qu'ils détiennent. Il verra à communiquer cette information à Monsieur Étienne Bordeleau, coordonnateur en prévention incendie de la MRC afin de voir ce qui peut être fait à cet égard.

### **CHANGEMENT ÉCO-RESPONSABLE DES RÉGIONS**

Le maire de la municipalité de Preissac, Monsieur Stephan Lavoie, fait part aux élus de ses ambitions pour la MRC quant à la possibilité de devenir une MRC éco-responsable en mettant en œuvre des actions écologiques en collaboration avec les municipalités dans le cadre du Fonds Vert municipal.

### **CIRCUITS VTT**

Le maire de la municipalité de Preissac, Monsieur Stephan Lavoie, informe les maires que des sommes ont été réservées au budget 2014 de sa municipalité afin de créer un sentier de VTT sur son territoire. Le directeur général, Monsieur Alain Halley, renchérit en précisant qu'il est possible pour les municipalités d'obtenir un préavis sur la conformité au Schéma d'Aménagement de la MRC en déposant un projet préliminaire.

### **RÉSEAU DES GÎTES ET HÉBERGEMENT**

Monsieur Stephan Lavoie souhaite une meilleure concertation entre les gîtes touristiques présents sur le territoire de la MRC afin que ceux-ci se dotent d'une vision de développement touristique globale.

### **INFORMATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance du document suivant :

- Communiqué de la MMQ – Nouvelle grille de tarification.

008-01-2014

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Éric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 23h45.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Alain Halley,  
Directeur général.